



**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS  
MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)  
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL N° 3**

Le douze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans l'hémicycle de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le 6 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, Président, conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Alès Agglomération** : David GUIRAUD

**Cté Agglo. Nîmes Métropole** : Claude DE GIRARDI, Patrick DE GONZAGA, Jack DENTEL, Sylvette FAYET, Jean-Christophe GREGOIRE, Antoine MARCOS, Frédéric PASTOR, Julien PLANTIER, Marie-France RAINVILLE (suppléante), David-Alexandre ROUX, Richard TIBERINO, Frédéric TOUZELLIER, Pascale VENTURINI, Valentine WOLBER (suppléante)

**Cté Com. Petite Camargue** : Jean-Paul GERAUD, Katy GUYOT, Martine KUFFER, Didier LEBOIS

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence** : David RIBES (suppléant).

**Cté Com. Pont du Gard** : Alain LAGET

**Cté Com. Piémont Cévenol** : Lionel JEAN

Absents :

**Cté Agglo. Alès Agglomération** : Christophe BOUGAREL, Laurent CHAPPELLIER.

**Cté Agglo. Nîmes Métropole** : Bernard ANGELRAS, Frédéric BEAUME, Abderzak BERKANI, Monique BOISSIERE, Jacques BOLLEGUE, Emmanuel CARRIERE, Jean-Luc CHAILAN, Alain DALMAS, Jean-François DURAND COUTELLE, Jean-Jacques GRANAT, Pierre LUCCHINI, Franck PROUST, Christine TOURNIER-BARNIER

**Cté Com. Pays d'Uzès** : Gérard DAUTREPPE, Frédéric SALLE LAGARDE

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence** : Jean-Michel AZEMA, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ

**Cté Com. Pont du Gard** : Christelle ARMANDI

Avaient donné procuration :

Franck PROUST à Frédéric TOUZELLIER

**Secrétaire de séance** : David-Alexandre ROUX.

**Approbation du PV du comité syndical du 26 septembre 2023 :**

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

**Décision 2023-08** : Signature du MAPA N°2023-03 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du contrat d'exploitation du centre de tri Valréna à Nîmes avec la société mandataire ELCIMAI pour un montant de 160 150 € HT.

**Décision 2023-09** : Autorisation d'ester en justice - Désignation de la SCP B CEP Avocats associés pour représenter le Sitom sud Gard dans la requête n°2304154-2 enregistrée par le Tribunal Administratif de Nîmes présentée par Mme FERRAN.

**Décision 2023-10** : Signature du contrat en faveur de la prise en charge de la collecte et du traitement des articles de bricolage et jardin (ABJ) thermiques, entre le Sitom Sud Gard et l'éco-organisme Ecologic.

**Décision 2023-11** : Signature du contrat en faveur de la prise en charge de la collecte et du traitement des articles de sport et loisirs (ASL), entre le Sitom Sud Gard et l'éco-organisme Ecologic.

#### **DL23021– Adhésion à la nouvelle convention Prévention des risques professionnels**

**Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur expose**

Le centre de gestion du Gard propose aux collectivités qui le souhaitent un service de prévention des risques professionnels.

Ce service a pour mission de contrôler l'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Le coût de cette adhésion est fonction de l'effectif de la collectivité. Pour le Sitom qui se situe dans la tranche d'effectif comprise entre 1 et 19 agents, le montant de la cotisation est fixé à 600 € par an.

Cette nouvelle convention prend effet au 1er janvier 2024.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

#### **DL23022 – Adhésion à la nouvelle convention Médecine Préventive**

**Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur expose**

Le centre de gestion du Gard propose aux collectivités qui le souhaitent un service de médecine préventive.

Ce service étant déficitaire, le CDG a réévalué le montant de la prestation lié à ce service.

L'adhésion au service passe de 0,32 % à 0,40 % de la masse salariale de l'année N-1.

L'adhésion à la nouvelle convention prend effet au 1er janvier 2024.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

## **DL23023 – Convention d’adhésion au service partenariat CNRACL et Invalidité**

**Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur expose**

Le centre de gestion du Gard propose aux collectivités qui le souhaitent un service pour le traitement des dossiers de retraite, il donne des conseils en matière d’invalidité, de gestion de carrières, il informe sur les évolutions de la réglementation en la matière.

L’adhésion à ce service donne lieu à versement d’une cotisation annuelle fixée à 200 € par an pour un effectif compris entre 1 et 19 agents.

Cette nouvelle convention prend effet au 1er janvier 2024.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l’unanimité.**

## **DL23024 – Validation du Document Unique d’évaluation des risques professionnels**

**Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur expose**

Tout employeur est tenu de réaliser une évaluation des risques professionnels et de mettre en œuvre des actions de prévention qui sont formalisés dans un Document Unique.

Ce document Unique doit être mis à jour au moins une fois par an en cas de réorganisation des services.

La suppression du service « pesée » à l’ECOPOLE justifie la mise à jour de ce document qui a été transmis à l’ensemble des délégués.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l’unanimité.**

## **DL23025 – Approbation du contrat relatif à la prise en charge des déchets d’éléments d’ameublement**

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose**

En 2013, le Sitom Sud Gard a signé son 1er contrat avec ÉCOMOBILIER pour la prise en charge des déchets d’ameublement collectés en déchetteries.

Un nouveau cahier des charges adopté par les pouvoirs publics fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte des déchets d’ameublement qui doivent passer de 45% en 2024 à 51 % en 2028 et des taux de recyclage qui devront atteindre 55 % en 2028 avec des soutiens incitatifs (détaillés dans l’annexe 3B du projet de contrat transmis).

3 organismes ont candidaté à ce nouvel agrément : ÉCOMAISON (ancien ÉCOMOBILIER) ; VALDÉLIA et VALOBAT qui vont se partager la gestion des contrats. Il semblerait que ÉCOMAISON ait été reconduit pour la gestion du contrat du Sitom Sud Gard.

Le nouveau contrat proposé prend effet au 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2029.

Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir  
Abstention : 0  
Contre : 0  
**Approuvée à l'unanimité.**

**DL23026 – Approbation du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets**

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose**

La mise en place de cette nouvelle filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) a pour vocation de lutter contre les dépôts sauvages et d'optimiser la valorisation de ces déchets.

En 2022, l'État a agréé 4 éco-organismes : ÉCOMAISON, ÉCOMINÉRO, VALOBAT et VALDÉLIA et un organisme coordonnateur OCAB. Ces éco-organismes proposent un contrat type pour la prise en charge des déchets issus du bâtiment allant jusqu'au 31 décembre 2027.

Le contrat prévoit le versement de soutiens financiers ou une prise en charge opérationnelle des déchets du bâtiment.

Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir  
Abstention : 0  
Contre : 0  
**Approuvée à l'unanimité.**

**DL23027 – Servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées sous la parcelle KE N°138 de l'UVE**

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose**

Il convient de régulariser le passage d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle KE 138, propriété du Sitom Sud Gard, où est implantée l'UVE.

Cette toute petite servitude permet le passage d'une conduite d'eaux usées de 6 mètres de large à une profondeur minimale de 60 cm.

Le Sitom Sud Gard s'engage à permettre l'accès à la conduite, à ne pas faire de constructions, de plantations sur la bande grevée de servitude.

Nîmes Métropole ou son délégataire est tenu de procéder à l'entretien des abords de la conduite, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors et qui se révèle favorable pour le Sitom Sud Gard.

Cette servitude est consentie sans aucune indemnité.

Les frais liés à l'établissement de l'acte sont à la charge exclusive de Nîmes Métropole.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

**DL23028 – Attribution marché 2023-04 « valorisation et traitement des gravats du Sitom sud Gard »**

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose**

Le marché actuel de traitement des gravats prend fin au 31/12/2023.

Le Sitom Sud Gard a lancé une consultation pour le traitement des gravats issus des 24 déchetteries du territoire, cela concerne environ 30 000 tonnes de produits inertes.

Le marché a été alloté en 6 lots géographiques pour une durée de 2 ans avec possibilité de reconduction par période de 1 an sans excéder une durée totale de 4 ans. La date limite de remise des offres était le 9 octobre 2023. Il n'y a eu qu'un candidat par lot.

La CAO réunie le 5 décembre 2023 a retenu les offres suivantes :

Lot	déchetteries	Tonnages 2022	Attributaire	PU hors taxe
1	- Garrigues Ste Eulalie - St Bénézet - St Césaire de Gauzignan	3 471 t	Cévennes Déchets Alès	15,80 €
2	- La Rouvière - Ste Anastasie	2 235 t	Crozel Valorisation Matériaux - Nîmes	17 €
3	- Caveirac - Nîmes Ancienne Motte - Nîmes Lauzières - Nîmes St Césaire - Dév. Eco Nîmes Métropole	8 631 t	Crozel Valorisation Matériaux - Nîmes	17 €
4	- Bezouze - Comps - Meynes - Poulx - Redessan - Vallabrègues	4 114 t	Créavie - Générac	13,45 €
5	- Bellegarde - Bouillargues - Fourques - Garons - St Gilles	6 242 t	Créavie - Générac	13,45 €

6	- Aimargues - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert	5 454 t	Créavie - Générac	13,45 €
---	---	---------	-------------------	---------

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

*Arrivée de Monsieur Frédéric SALLE LARGARDE*

**DL23029 – Attribution marché 2023-05 « valorisation et traitement des déchets de bois du Sitom sud Gard »**

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose**

Le marché actuel de traitement des déchets de bois prend fin au 31/03/2024.

Le Sitom Sud Gard a lancé une consultation pour le traitement des déchets de bois issus des 24 déchetteries du territoire, cela concerne environ 8 800 tonnes de bois.

Le marché a été alloué en 6 lots géographiques pour une durée de 21 mois (jusqu'au 31/12/2025) avec possibilité de reconduction par période de 1 an sans excéder une durée totale de 4 ans.

La date limite de remise des offres était le 27 novembre 2023.

La CAO réunie le 5 décembre 2023 a retenu les offres suivantes :

Lot	déchetteries	Tonnages 2022	Attributaire	Bois en mélange PU hors taxe
1	- Garrigues Ste Eulalie - St Bénézet - St Césaire de Gauzignan	1 000 t	Sud Broyage Recyclage	91 €
2	- Bezouze - Comps - Meynes - Poulx - Redessan	1 500 t	Sud Broyage Recyclage	91 €
3	- Nîmes Ancienne Motte - Nîmes Lauzières - Nîmes St Césaire	2 200 t	Sud Broyage Recyclage	91 €
4	- Bellegarde - Bouillargues - Fourques - Garons - St Gilles - Vallabrègues	1 500 t	Sud Broyage Recyclage	91 €

5	- Caveirac - La Rouvière - Ste Anastasie	1 100 t	Sud Broyage Recyclage	91 €
6	- Aimargues - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert	1 500 t	Sud Broyage Recyclage	91 €

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

#### DL23030 – Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

**Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, rapporteur expose**

L'article L1612-1 du CGCT offre la possibilité d'engager et mandater avant le vote du BP 2024 des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au BP 2023 (hors crédits ouverts pour le remboursement de la dette et des restes à réaliser).

Cela suppose une autorisation préalable de l'assemblée délibérante.

Chap.	Crédits inscrits au BP 2023	Crédits pouvant être engagés avant vote du BP2024 (25%)
20	205 000 €	51 250 €
21	1 464 565,87 €	283 049,91 €
<b>TOTAL</b>		<b>334 299,91</b>

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

*Arrivée de Monsieur Lionel JEAN*

#### DL23031 – : Débat d'Orientations Budgétaires 2024

**Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, rapporteur expose**

Il est rappelé qu'un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget pour définir les priorités et les leviers d'action nécessaires à la politique que le syndicat envisage de mettre en œuvre dans les prochaines années.

le rapport sur lequel s'appuie le DOB comprend :

- les orientations budgétaires,
- La présentation des éventuels engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de la dette,
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

Ce rapport donne lieu à un **débat**. Celui-ci est acté par une **délibération spécifique**.

Le contexte économique et institutionnel ainsi que les évolutions législatives et réglementaires vous sont présentés dans le rapport joint à la convocation.

Rappel de l'évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

➤ Pour les installations de stockage des déchets :

	2023	2024	Evolution
Valorisation énergétique de 75% biogaz	52€ la tonne	59€ la tonne	+13,5 %

L'impact au titre de l'année 2024, en se basant sur un tonnage prévisionnel de 4200 tonnes, est donc de 247 800 €.

➤ Pour les UVE :

	2023	2024	Evolution
Valorisation énergétique de 75% biogaz	12€ la tonne	14€ la tonne	+16,6%

L'impact au titre de l'année 2024, en se basant sur un tonnage prévisionnel de 95 000 tonnes, est donc de 1 330 000 €.

## 1. L'exécution budgétaire 2023

### 1.1. Section de **fonctionnement** Estimatif CA 2023

Augmentation des dépenses : +10,5 % due à une hausse des prestations de traitement (+ 660 717 € par rapport à 2022) et à la hausse des reversements aux EPCI (+2 228 519 € par rapport à 2022).

Baisse des recettes : - 4,2 % due à la baisse significative des prix de rachat des matières.

### 1.2. Section **d'investissement** Estimatif CA 2023

Les dépenses d'investissement concernent les travaux sur l'ECOPOLE : 1 420 775 €.

La baisse des recettes est liée à l'affectation du résultat qui est passé de 600 000 € en 2022 à 150 000 € en 2023.

## 2. La situation de la dette

En 2023 : fin de l'emprunt de 1 000 000 € relatif à la construction du centre de tri.

La dette unique concerne l'achat des locaux pour un montant de 500 0000 € investis pour un taux de 0,89% sur 15 ans.

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 421 227,41 € soit 1,36€/hab (-26% par rapport à 2023).

### 3. Ressources humaines

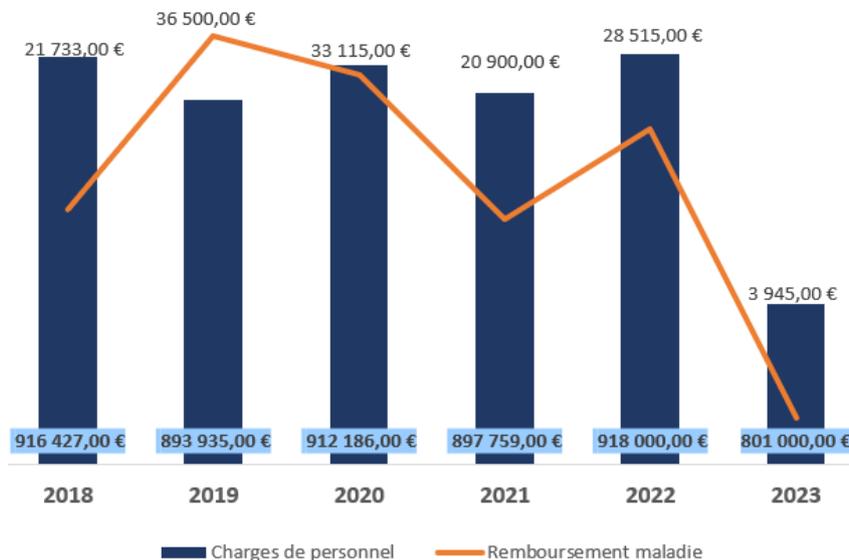
Le personnel du Sitom Sud Gard est composé comme suit :

Répartition par statut	Titulaires 14 (82%)		Contractuels 3 (18%)		Total
	Femme 10	Homme 4	Femme 2	Homme 1	17

Répartition par catégorie	Catégorie A 2		Catégorie B 6		Catégorie C 9		ETP
	Femme 2	Homme 0	Femme 4	Homme 2	Femme 6	Homme 3	16,2

Répartition par âge (2023)	30-34 ans 1		40-44 ans 1		45-49 ans 7		50-54 ans 4		55-59 ans 3		60-64 ans 1	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
	1	0	1	0	4	3	4	0	1	2	1	0

#### 3.1. Evolution des dépenses de personnel :



Une masse salariale globalement stable depuis 2018 malgré les évolutions de carrière et les augmentations du point d'indice en 2022 et 2023, du fait de la réorganisation des services et du non-remplacement systématique de certains postes.

Une Baisse de près de 12,75 % en 2023 liée à :

- Une demande de mutation remplacé par un agent positionné en surnombre,
- La démission d'un agent positionné en surnombre,
- 1 départ à la retraite non remplacé au 1er juin 2023,

- 1 agent mis en disponibilité au 1<sup>er</sup> aout remplacé au 1<sup>er</sup> octobre 2023,
- 1 mutation d'un agent à 35H remplacé par un agent à mi-temps,
- Un agent sanctionné par le Conseil de Discipline du CDG30 : 12 mois d'exclusion temporaire (sans rémunération) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

### 3.2. Les faits marquants en 2023 :

Suppression du service des agents de pesée au 1er avril 2023.

Positionnement des 5 agents du service :

- 1 agent parti à la retraite au 1er juin 2023,
- 1 agent repris par le prestataire en charge du centre de tri.
- 1 agent affecté au service communication suite à la mutation d'une conseillère du tri à Nîmes Métropole,
- 2 agents positionnés en surnombre pendant 1 an avant leur transfert au centre de gestion.

Recrutement d'une responsable communication en CDD pour 3 ans suite à demande de disponibilité au 1er octobre 2023.

Recrutement d'une assistante administrative à mi-temps en remplacement d'un agent à 35h suite à mutation au 1er octobre 2023.

Un agent sanctionné par le Conseil de Discipline du CDG30 : 12 mois d'exclusion temporaire (sans rémunération) à compter du 1er octobre 2023.

### 3.3. Evolution en 2024 :

2 agents positionnés en surnombre transférés au CDG30 à compter du 1er avril 2024.

Départ à la retraite d'un agent comptable au 1<sup>er</sup> avril 2024, non remplacé.

Effectif total à compter du 1er avril 2024 : 11 agents titulaires, 3 agents contractuels.

Une hausse de 13 % de la masse salariale est à envisager sur 2024 par rapport au CA 2023 du fait de la stabilité des effectifs et de la cotisation au CDG 30 relative à la prise en charge des 2 agents positionnés en surnombre.

La prise en charge par le CDG 30 s'élève à 150 % du traitement indiciaire brut + les charges sociales les deux premières années, soit 49 700 € pour 2024.

Pour information coût du service « pesée » si maintenu en 2024 : 147 975 €

Madame Pascale VENTURINI s'étonne de l'augmentation de 13% de la masse salariale si les effectifs passent de 17 à 14 agents.

Madame Eve SIOLY rappelle que cette augmentation est basée sur le CA 2023, année pendant laquelle deux agents partis pour cause de mutation n'ont pas été remplacés pendant près de 4 mois et qu'il faudra également payer les traitements bruts des 2 agents transférés au centre de gestion, même s'ils ne sont plus dans les effectifs.

## 4. Les orientations pour l'année 2024

### 4.1. Les opérations programmées

- AMO renouvellement marché centre de tri pour un montant de 160 k€ en autofinancement
- Centre de tri – passage en flux développement pour un montant de 500 k€ en autofinancement
- Renouvellement DSP Incinérateur pour une Subvention d'investissement au délégataire : 1000 k€ HT en autofinancement par nos fonds de réserve. Cela correspond à une avance de trésorerie sur la valeur des travaux pour ne pas avoir d'intérêts intercalaires entre le moment où le gestionnaire va prendre en charge un certain nombre de travaux et sa mise effective en

fonctionnement. Cette avance sera récupérée par des subventions de C2E et du Fond Chaleur de l'ADEME.

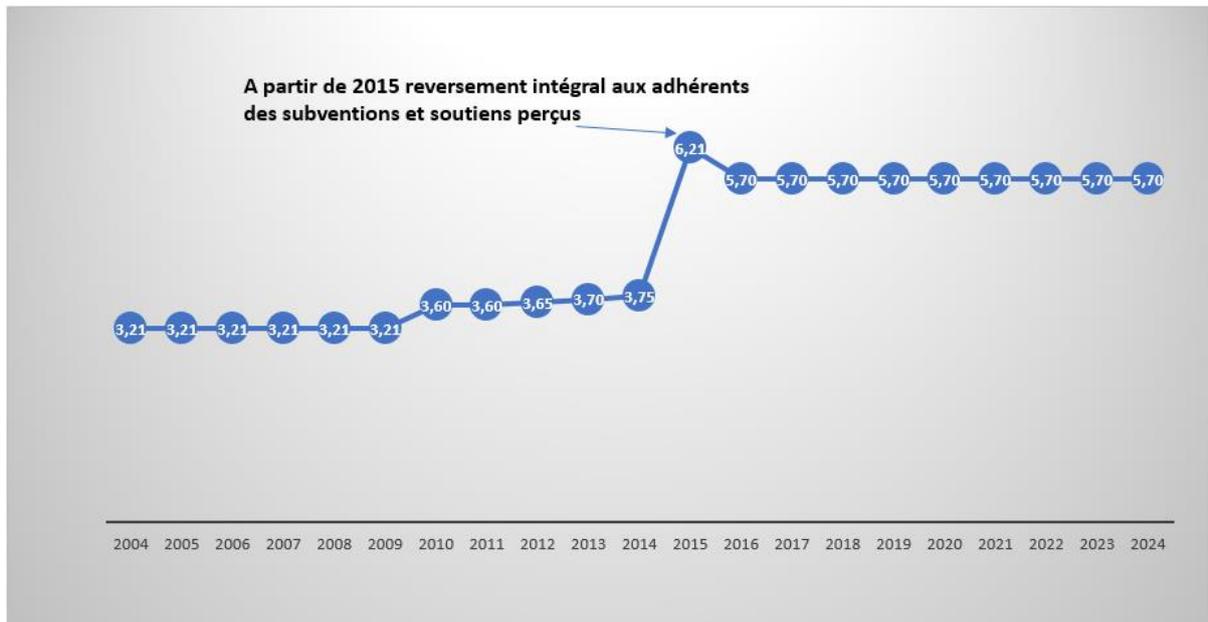
#### 4.2. Estimations des coûts de traitement par filière

Filière	Equipement	Tonnage prévisionnel	PU € HT/t	Hypothèses	Montant prévisionnel 2024
Incinération	UTVE Renouvellement de la DSP 2e semestre 2024	95 000 t	86,40 €	- Prix de traitement : calcul PU moyen (6 mois ancienne DSP et 6 mois nouvelle DSP) : 70,73 €/t - CET TF : 2,04 €/t - CSPE (charges de service public d'électricité) : 0,43 €/t - TGAP : 14 €	8 208 000 €
Tri des collectes sélectives emballages	Centre de tri VALRENA	12 055 tonnes sortantes	99,64 €/t entrante	- 15 127 t entrantes - PU complémentaire (assurance...) : 6,55 €/t	1 507 230 €
Enfouissement	ISDND Mont Blanc	4 155 t	209,00 €	- Nouveau marché : COVED - TGAP : 59 €	868 395 €
Déchets verts	Déchets verts issus des plateformes de broyage	12 100 t +4 %	47,25 €	- Broyage, transport et valorisation - PU moyen (ramené à la tonne)	572 000 €
	Déchets verts issus des déchèteries	13 550 t +0,41 %	55,11 €	- Broyage, transport et valorisation - PU moyen (ramené à la tonne)	747 000 €
Bois	Valorisation SBR	9 000 t +2 %	126,58 €	Nouveau marché au 01/03/2024	1 140 000 €
DDS	Transport + traitement CHIMIREC	560 t + 42 %	366,00 €	- Hors filière REP - Révision PU N-1 + 20 % - Traitement : 236 € - Transport : 130 €	205 000 €
Protoxyde d'azote	Transport + traitement OCEAN	29 700 unités	15,02 €	- Révision PU N-1 +10 % - Traitement : 14,85 € - Transport : forfait 78,87 €/enlèvement - Location contenant : 12,1 €/unité	446 000 €
Plâtre	Recyclage SMN/RECYGYPSE	2 410 t	117,87 €	- Révision PU N-1 + 2,5%	284 000 €
Gravats	3 sites de concassage (Cévennes Déchets, CROZEL, CREAIVIE)	32 340 t	14,95 €	- Révision PUN-1 + 32 %	483 000 €
<b>TOTAL DEPENSES TRAITEMENT</b>					<b>14 460 625 €</b>

#### 4.3. Recettes matériaux, filières REP et soutiens

Filière	Repreneur	Hypothèses	Montant prévisionnel 2024
Matériaux de collecte sélective	- Alu et acier : Aubord recyclage - Cartons : COVED - Plastiques : PAPREC - Fibreux : PAPREC	- Renouvellement des contrats au 01/01/2024 - Tonnage prévisionnel : 12 035 t - Versement adhérents : n+1	494 000 €
Verre	OI-Manufacturing	- Tonnage prévisionnel : 8 300 t - PU : 28 €. - Versement adhérents : n	232 400 €
Ferraille déchèteries	Aubord recyclage	- Tonnage prévisionnel : 2 795 t - PU : 130 €/t. Prix plancher 2024 - Versement adhérents : n	363 350 €
D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	ECO-SYSTEMES	- Tonnage prévisionnel : 1 800 t - Prix forfaitaire par déchèterie +PU/t (en moyenne 65€/t) - Versement adhérents : n+1	117 000 €
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	ECO-DDS	- Tonnage prévisionnel : 240 t - Prix forfaitaire par déchèterie - Versement adhérents : n+2	16 000 €
Soutien emballages ménagers	CITEO EMBALLAGES	- 2024 : Passage au barème G - Versement adhérents : n+1 - Les modalités de soutien ne sont pas connues à ce jour. - Hypothèse budgétaire établie sur la base de l'ancien barème	3 088 242 €
Soutien papiers	CITEO PAPIERS	- Idem CITEO EMBALLAGES - Versement adhérents : n+1	206 000 €
DEA (Déchets d'équipement et d'ameublement)	ECOMAISON	- Nouvel agrément à compter du 01/01/24 - Versement adhérents : n+1	160 000 €
Textiles	ECO TLC	- Changement d'agrément : déclaration pour chaque action de communication pour le textile.	
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>4 676 992 €</b>

#### 4.4. Evolution de la cotisation des collectivités adhérentes



Maintien du même montant de la cotisation par habitant depuis 2016 soit 5,70€ par personne.

En conclusion, les grands domaines pour 2024 sont :

- La poursuite des actions de sensibilisation
- Le renouvellement du contrat de DSP de l'UVE.
- La préparation du nouveau contrat d'exploitation du centre de tri
- En investissement, pour réduire l'impact des frais financiers intercalaires, une subvention d'investissement sera versée au nouveau délégataire, cette somme (1 000 000 €) devrait être récupérée par le biais de subventions obtenues (CEE, Fonds chaleur) après réalisation des travaux.

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

Pour clôturer la rencontre, Monsieur Richard TIBERINO rappelle la date du prochain conseil syndical : **jeudi 25 janvier 2024, à 17h30**. Cette date est importante car la désignation du futur délégataire DSP pour l'incinérateur sera à l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 30.

Le Président du Sitom Sud Gard

**Richard TIBERINO**